



ARRETE
de Monsieur le Président
N°624/2024

OBJET : Arrêté portant délégation de signature à Madame Karine BRIAND, Directrice Générale des Services - Acceptation d'une proposition de financement de l'Agence France Locale nécessaire au financement des investissements inscrits en 2024 pour le budget de la régie eau et le budget de la régie assainissement de la CCVBA – Prêts moyen terme à taux fixe amortissable

Le Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-19, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 1611-3-1, L. 1611-3-2 et D. 1611-41 ;
- Vu le Code de Commerce, et notamment son livre II ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°02/2022 en date du 11 février 2022 portant élection du Président ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°08/2022 en date du 11 février 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCVBA ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°43/2024 en date du 11 avril 2024 portant adoption du budget régie eau 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°44/2024 en date du 11 avril 2024 portant adoption du budget régie assainissement 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°112/2024 en date du 28 novembre 2024 portant adoption d'une décision modificative au budget régie eau 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°113/2024 en date du 28 novembre 2024 portant adoption d'une décision modificative au budget régie assainissement 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°120/2024 en date du 28 novembre 2024 portant adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie à première demande ;
- Vu l'arrêté n°124/2017 relatif au détachement de Madame Karine BRIAND sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- Considérant que dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, il convient d'accorder une délégation de signature à Madame Karine BRIAND, Directrice Générale des Services ;

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature, sous ma surveillance et responsabilité, à Madame Karine BRIAND, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Vallée des baux-Alpilles, afin d'accepter une proposition de financement de l'Agence France Locale nécessaire au financement des investissements inscrits en 2024 pour le budget de la régie eau et le budget de la régie assainissement de la CCVBA – Prêts moyen terme à taux fixe amortissable, et ainsi :

- de contracter auprès de l'Agence France Locale, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé 112 rue Garibaldi, 69006 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, un emprunt de 2 000 000,00 Euros ci-dessous détaillé :

Caractéristiques de l'emprunt :

| Objet | Investissements 2024 – Budget régie eau |
|--------------------------------------|---|
| Montant du crédit | 2 000 000,00 Euros |
| Date d'échéance finale | 20 décembre 2044 |
| Date de mise à disposition des fonds | 27 décembre 2024 |
| Date de 1 ^{ère} échéance | 20 mars 2025 |
| Nombre d'échéances | 80 |
| Durée | 20 ans |

| | |
|---|---|
| Type de taux | Taux fixe |
| Taux | 3,22 % |
| Base de calcul des intérêts / Commissions | Exact/360 |
| Gissler | 1-A |
| Date de paiement des intérêts | Conformément aux Conditions Générales |
| Commission de gestion | NA |
| Commission d'engagement | NA |
| Indemnité de remboursement anticipé | Conformément aux Conditions Générales |
| Profil d'amortissement | Amortissement trimestriel linéaire Cf. Tableau d'amortissement |
| TEG | 3,2648 % |
| Taux période | 0,8162 % |

- de contracter auprès de l'Agence France Locale, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé 112 rue Garibaldi, 69006 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, un emprunt de 1 000 000,00 Euros ci-dessous détaillé :

Caractéristiques de l'emprunt :

| | |
|---|---|
| Objet | Investissements 2024 – Budget régie assainissement |
| Montant du crédit | 1 000 000,00 Euros |
| Date d'échéance finale | 20 décembre 2044 |
| Date de mise à disposition des fonds | 27 décembre 2024 |
| Date de 1 ^{ère} échéance | 20 mars 2025 |
| Nombre d'échéances | 80 |
| Durée | 20 ans |
| Type de taux | Taux fixe |
| Taux | 3,22 % |
| Base de calcul des intérêts / Commissions | Exact/360 |
| Gissler | 1-A |
| Date de paiement des intérêts | Conformément aux Conditions Générales |
| Commission de gestion | NA |
| Commission d'engagement | NA |
| Indemnité de remboursement anticipé | Conformément aux Conditions Générales |
| Profil d'amortissement | Amortissement trimestriel linéaire Cf. Tableau d'amortissement |
| TEG | 3,2648 % |
| Taux période | 0,8162 % |

- de signer les contrats afférents aux offres de l'Agence France Locale exposée ci-dessus, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de l'emprunt.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Karine BRIAND, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/affichage.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au représentant de l'Etat ;
- à Madame la Chef du SGC de Chateaurenard.

Fait à Saint Remy de Provence, le **03 DEC. 2024**

Notifié le : **03 DEC. 2024**
 (apposer la mention « vu pour acceptation »)

 Madame Karine BRIAND

Le Président

 Hervé CHERUBINI